

Tableau 1. Contre-stratégies recommandées pour lutter contre les intermédiaires fiscaux

| Recommandation | Principaux éléments |
|---|---|
| <p>Sensibilisation</p> <p><i>Veiller à ce que les enquêteurs fiscaux soient dotés des connaissances, des informations et des compétences analytiques nécessaires pour identifier les groupes d'intermédiaires fiscaux opérant sur leur territoire, et pour déterminer les risques liés à la manière dont ces derniers conçoivent, commercialisent, mettent en œuvre et dissimulent les délits fiscaux et financiers.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la nécessité d'une définition commune des intermédiaires fiscaux, tenant compte de leur rôle et des différents degrés de culpabilité dans différents secteurs • Informer les différents organismes publics des catégories de services fournis par les intermédiaires fiscaux et les raisons pour lesquelles ils constituent un risque. • Élaborer des indicateurs de risque pour identifier les intermédiaires fiscaux à partir des nombreuses sources de données disponibles |
| <p>Législation</p> <p><i>Veiller à ce que la loi confère aux enquêteurs et procureurs des pouvoirs suffisants pour identifier, poursuivre et sanctionner les intermédiaires fiscaux, de manière à dissuader et pénaliser ceux qui ont facilité la criminalité fiscale.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la nécessité d'un régime de responsabilité spécifique pour les intermédiaires fiscaux afin de mieux prévenir leur action • Évaluer si le cadre juridique offre aux procureurs des moyens suffisants pour prouver l'infraction consistant à intervenir en tant qu'intermédiaire fiscal • Réfléchir à la question de savoir si le secret professionnel fait obstacle au bon déroulement de l'enquête et des poursuites judiciaires • Examiner si la possibilité pour les suspects de recourir à un règlement négocié compromet l'effet dissuasif de la loi • Évaluer la possibilité de mettre à contribution des organismes professionnels de contrôle ou de réglementation pour empêcher les intermédiaires fiscaux d'opérer |
| <p>Dissuasion et neutralisation</p> <p><i>Vérifier qu'il existe une stratégie cohérente et pluridisciplinaire visant à parer et mettre fin aux activités des intermédiaires fiscaux et consistant notamment à communiquer des informations, à mobiliser les organismes de contrôle et les secteurs industriels, à encourager la divulgation rapide et la dénonciation des irrégularités et à mettre concrètement en œuvre des modalités d'application vigoureuses.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les irrégularités moyennant l'information des contribuables et la sensibilisation des professionnels • Mobiliser les compétences des organismes professionnels de contrôle et de réglementation et exploiter les informations dont ils disposent • Encourager une gouvernance d'entreprise de qualité et une culture de la conformité • Établir des mécanismes de déclaration volontaire, de signalement et de dénonciation • Envisager l'instauration de règles de communication obligatoire d'informations exigeant des intermédiaires qu'ils déclarent les montages éventuels dès les premières phases de leur mise en œuvre |
| <p>Coopération</p> <p><i>Veiller à ce que les autorités compétentes mettent spontanément à la disposition d'autres organismes nationaux et internationaux le plus grand nombre d'informations et de renseignements possible et leur confèrent les pouvoirs d'enquête nécessaires pour combattre les intermédiaires fiscaux qui mènent des opérations complexes et transfrontalières.</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Faire appel aux dispositifs nationaux applicables à l'ensemble de l'administration, comme la déclaration de soupçons, l'échange d'informations, les enquêtes interinstitutions et d'autres mécanismes de coopération volontariste • Recourir aux mécanismes de coopération internationaux, notamment à toute la gamme d'échanges de renseignements (sur demande et automatique, demandes sur des groupes de contribuables, échanges spontanés, et transmission à d'autres organismes), ainsi qu'aux mécanismes multilatéraux. |

Mise en œuvre

Désigner sur le territoire de compétence un responsable et un organisme chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie, notamment de procéder à un examen de son efficacité dans la durée et d'y apporter des modifications le cas échéant.

- Obtenir l'engagement des responsables des organismes chargés de l'application des politiques et de la loi à s'attaquer et remédier au problème des intermédiaires fiscaux, à contribuer à l'élaboration de la stratégie, et à mettre en œuvre les volets de la stratégie qui les concernent
- Nommer un point de contact national chargé d'assurer la coordination entre les différents organismes publics et d'évaluer les besoins, les problèmes et les points forts de chacun d'eux dans l'optique de la lutte contre les intermédiaires fiscaux
- Organiser des débats ouverts entre les pouvoirs publics, les entreprises, les citoyens, les milieux universitaires et les associations professionnelles de manière à prendre en compte l'expérience et les avis de tous les secteurs
- Veiller à assurer un niveau de ressources suffisant pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.